

LYCEE GRAND NOUMEA

NUMERO DE L'ETABLISSEMENT : 9830557N

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 1**

SEANCE DU MARDI 19 AVRIL 2016

Le Président :

Le Secrétaire de Séance :



Jean-Luc FAURE,
Proviseur



Monsieur Jean-Charles JOUVENELLE,
Représentant élu des parents d'élèves

LYCEE GRAND NOUMEA

NUMERO DE L'ETABLISSEMENT : 9830557N

Tableau de présence des membres du Conseil d'Administration N° 1 du Mardi 19 avril 2016.

<u>Qualités</u>	<u>Noms</u>	<u>P</u>	<u>E</u>	<u>A</u>	<u>Qualités</u>	<u>Noms</u>	<u>P</u>	<u>E</u>	<u>A</u>
<u>Membres de droit</u>					<u>Parents</u>				
Chef d'établissement	JL. FAURE	X			Titulaires	C. MALIAN	X		
Adjoint	F. GUIOCHET	X				M. LECOQ	X		
Cheffe des travaux	V. BAULE	X				J-C JOUVENELLE	X		
Agent comptable	N. KEMPF	X				S. LAHAYE	X		
C.P.E.	B. PARISOT	X				N. LEE	X		
						D. HUMBERT			X
Commune de Dumbéa	A. BLANQUET	X							
Personnalité qualifiée	J-G DEWIMILLE	X			<i>Suppléants</i>	H. BAEKELANDT			
Province Sud	M. SAKO (suppléant)	X				D. LETOCART			
Aire Drubéa-Kapumë	M. KATE			X		J. MORLET			
DFPC-NC				X		S. LISSARRAGUE			
						M. CANALDO			
<u>Personnels d'enseignement et d'éducation</u>									
Titulaires	C. LECHAPT	X			<u>Elèves</u>				
	V. TRUTRONE	X			Titulaires	L. METAIS	X		
	V. BOIZEAU	X				R. NYIKEINE			X
	J. ESPOSITO	X				O. JAUD	X		
	L. WANE	X				J. O'CONNOR	X		
	S. VIGIER	X							
					<i>Suppléants</i>	E. TAURU			
<i>Suppléants</i>	P. GOUZENES					A. OMNIWACK			
	M. MOREZZI					Y. SAIPO			
	M. PEBELLIER					M. CHATENAY			
	M. BATY								
	V. DUNIAS								
	A. HENNION								
<u>Personnels ATOSS</u>									
Titulaires	J. YEIWENE	X							
	C. PERROCHON	X							
	M-A VAMA	X							
	J. TEIVA	X							
<i>Suppléants</i>	P. VILLE								
	M. THONON								
	Y. CIMUTRU								
	U. DURVALINO								

NOMBRE TOTAL : 30 QUORUM : 16 PRESENTS : 26 ABSENTS : 03

QUORUM ATTEINT : OUI
 NON

**LYCEE GRAND NOUMEA
9830557N**

ORDRE DU JOUR / SOMMAIRE DU CA N°1 DU 19 AVRIL 2016

Décisions, actes et documents annexes classés par nature	Pages n°	Délibérations	Avis
<u>I. Questions relatives au fonctionnement :</u>			
I.1 Adoption du procès-verbal du CA du 19/11/2015.	04/15	N°01/2016	
I.2 Adoption de l'ordre du jour.	04/15	N°02/2016	
I.3 Adoption du règlement intérieur du CA	05/15	N°03/2016	
I.4 Installation des différentes commissions	05/15		
<u>II. Questions relatives à l'organisation et au contenu de l'action éducatrice :</u>			
II.1. Rapport annuel de fonctionnement	06/15	N°04/2016	
<u>III. Autres questions relatives au fonctionnement:</u> Sans objet.			
<u>IV. Questions relatives au domaine budgétaire :</u>			
IV.1. Modification des régies temporaires d'avance (conseil d'administration du 19/11/2015)	06/15	N°05/2016	
IV.2. Réajustement des projets de voyages scolaires 2016	07/15		
IV.2-1 : LGN across the Pacific	07/15	N°06/2016	
IV.2-2 : « Amitiés-Amistades » (Osorno/Chili)	08/15	N°07/2016	
IV.2-3 : accueil des Chiliens (juillet 2016)	08/15	N°08/2016	
IV.3. Projet de voyage au Vanuatu (2016)	09/15	N°09/2016	
IV.4. Tarifs post-Bac 2016	09/15	N°10/2016	
IV.5. Décisions budgétaires pour information et vote	09/15	N°11/2016	
IV.6. Compte financier 2015	10/15	N°12/2016 N°13/2016	
IV.7. Répartition du reliquat 2015 et du complément 2016 relatif aux crédits globalisés du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie	11/15	N°14/2016	
IV.8. Conventions et contrats			
IV.8-1 : Habilitation du CE pour la signature de contrats	12/15	N°15/2016	
IV.8-2 : Proposition d'un contrat de 4 maîtres au pair	12/15	N°16/2016	
IV.8-3 : Proposition de convention pour l'occupation de locaux	11/15 13/15	N°17/2016	
IV.9. Bilan moral et financier de l'AS et du FSE	13/15		
IV.10. Bilan moral et financier des associations post-Bac			
<u>V. Questions diverses :</u>			
V.1. Questions des parents d'élèves	13/15		
V.2. Questions des personnels IATOSS	14/15		
V.3. Questions des élus SNES-NC	14/15		
V.4. Questions des personnels d'éducation (SFA-CGC)	15/15		

Lycée du Grand Nouméa

NUMERO DE L'ETABLISSEMENT : 9830557N

Le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FAURE.

La séance commence à 17H35.

Sont absents, excusés et remplacés : Madame WAHUZUE-FALELAVAKI.

Sont absents : Monsieur Miguel KATE, Monsieur Dominique HUMBERT, Monsieur Ryan NYIKEINE.

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 27 pour un quorum de 30.

Le conseil d'administration est donc installé et peut siéger valablement. Sa composition est jointe en annexe.

La prise de notes et la rédaction du compte-rendu du conseil d'administration sont effectuées par Monsieur Jean-Charles JOUVENELLE, représentant élu des parents d'élèves.

I. Questions relatives au fonctionnement :

I.1 Adoption du compte-rendu du conseil d'administration du 19 novembre 2015 :

Après que le Président ait rappelé aux membres élus du CA que l'adoption en 2015 des nouveaux statuts des établissements publics d'enseignement de Nouvelle-Calédonie (EPENC) avait des incidences sur la composition et le mode de fonctionnement en 2016 du conseil d'administration et des différentes instances qui en sont issues, le compte-rendu du précédent CA est adopté à l'unanimité des membres présents.

Conditions du vote :

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° : 01/2016

I.2 Adoption de l'ordre du jour :

Au terme d'une lecture rapide de l'ordre du jour, tel qu'il a été proposé en accompagnement de la convocation au présent CA, le Président propose d'y ajouter, dans la rubrique « Réajustement des projets de voyage 2016 », l'examen du dossier « LGN across the Pacific ».

Conditions du vote :

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° : 02/2016

I.3 Adoption du règlement intérieur 2016 du CA :

L'examen du règlement intérieur 2016 suscite quelques interrogations de la part des représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation, concernant sa mise en cohérence avec les statuts des EPENC.

Ainsi, dans son article 2, le règlement soumis à délibération propose-t-il, en matière de délai pour l'envoi des convocations, un délai de trois jours en cas d'urgence, tandis que les statuts parlent d'un jour.

Après délibération, il est admis que le délai d'envoi des convocations en cas d'urgence peut être porté, pour des raisons pratiques d'organisation, à trois jours « ouvrés » au lieu de un.

Par ailleurs, une longue discussion s'engage sur la rédaction de l'article 9, en référence à l'article 22 des statuts des EPENC. Ainsi, la mention de l'article 22 : « *L'ensemble des décisions du conseil d'administration est adopté à la majorité des membres* » est-elle interprétée par les représentants élus des personnels d'enseignement comme susceptible de faire disparaître, dans le règlement intérieur du CA, la formule suivante : « Les abstentions, les bulletins blancs ou nuls ne sont pas comptabilisés mais figurent au procès-verbal du Conseil d'administration ».

Après délibération, il est finalement admis que l'article 9 ne doit pas être modifié sur le fond ; il est toutefois entendu d'y rajouter la mention suivante : « *L'ensemble des décisions du conseil d'administration est adopté à la majorité des suffrages exprimés* ».

Conditions du vote :

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° : 03/2016

I.4 Installation des différentes commissions :

Après un rappel rapide des dispositions prévues dans les statuts des établissements publics d'enseignement en Nouvelle-Calédonie (EPENC – Congrès de la Nouvelle-Calédonie : délibération N° 77 du 28 septembre 2015), le Président du CA procède à l'installation des commissions suivantes :

- la commission permanente ;
- le conseil de vie lycéenne (CVL) ;
- le comité d'éducation à la santé et la citoyenneté (CESC - avis N° 01/2016) ;
- le conseil de discipline et d'éducation ;
- la commission éducative (avis N° 02/2016) ;
- la commission hygiène et sécurité
- le fonds social lycéen, enfin.

Certaines instances ont suscité des débats animés, à l'instar du conseil de discipline et d'éducation pour lequel certains enseignants se sont inquiétés de connaître les modalités exactes de sa convocation, notamment « dans le cas où le chef d'établissement est **tenu** d'engager une procédure disciplinaire » (article 50 des statuts des EPENC).

La composition précise de ces différentes commissions est jointe en annexe.

II. Questions relatives à l'organisation et au contenu de l'action éducatrice :

II.1 Rapport annuel de fonctionnement :

Le Président du CA présente aux membres du CA un document qui expose :

- d'une part, un bilan de l'année scolaire 2015 (résultats aux examens et analyse comparée des taux de réussite par rapport aux années précédentes et au regard des données académiques + décisions d'orientation en fin de seconde et répartition par filières sur le niveau Première) ;
- d'autre part, une présentation exhaustive des structures pédagogiques mises en œuvre en cette rentrée 2016, en insistant particulièrement sur l'augmentation importante des effectifs, le nombre de divisions sur le niveau Seconde et l'ouverture en 2016 de la FCIL « Prépa Santé-Social ».

Après discussion, portant notamment sur les stratégies à mettre en œuvre pour renforcer les taux de réussite et l'assiduité des élèves des séries STMG, l'adoption du rapport de fonctionnement annuel est proposée aux membres élus du CA.

Conditions du vote :

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° : 04/2016

III. Autres questions relatives au fonctionnement :

Sans objet

IV. Questions relatives au domaine budgétaire :

IV.1 Modification des régies temporaires d'avance (conseil d'administration du 19 novembre 2015) :

Consécutivement à des erreurs de formulation, effectuées lors du précédent conseil d'administration en date du 19 novembre 2015, il est proposé aux membres élus du CA de procéder à l'annulation des délibérations suivantes, relatives aux régies temporaires d'avance :

- délibération N° 2015/82, portant délégation de pouvoir, par le conseil d'administration au chef d'établissement, pour la création de régies temporaires de voyage en 2016 ;
- délibération N° 2015/83 (voyage 2016 au Chili) ;
- délibération N° 2015/84 (voyage 2016 en Australie) ;
- délibération N° 2015/85 (voyage 2016 à Fidji) ;
- délibération N° 2015/86 (voyage 2016 à Hawaï) ;
- délibération N° 2015/87 (voyage 2016 en Nouvelle-Zélande).

Conditions du vote :

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° : 05/2016

IV.2 Réajustement des projets de voyages scolaires 2016 :

IV.2-1 Projet « LGN Across The Pacific » :

Inscrit au Projet d'établissement 2016-2018 et adopté à l'unanimité lors du conseil d'administration du 15 septembre 2015, ce projet réunissait trois actions distinctes mais complémentaires visant à permettre aux élèves inscrits au titre de la DNL (discipline non linguistique) en classe de Première (section européenne en langue anglaise) de participer à un échange international en direction d'Hawaï, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Confronté depuis à de sérieux problèmes de financement, du fait de l'évolution des partenariats engagés en 2015 (absence d'établissement scolaire susceptible d'œuvrer dans le sens d'un appariement, tant en Nouvelle-Zélande qu'en Australie + incapacité de l'établissement pressenti à Hawaï d'accueillir les élèves du LGN en familles d'accueil), ce dossier a dû faire l'objet de remaniement importants, même si les thématiques initiales étaient respectées :

- Nouvelle-Zélande : la permaculture ;
- Australie : la découverte de la culture australienne ;
- Hawaï : une histoire et une géologie exceptionnelle.

Ainsi, la destination Nouvelle-Zélande passerait-elle par l'inscription sur dix jours auprès de la « Corromandel Outdoor Language School », pour un coût unitaire de 88 791 XPF (coût par élève : 118 048 XPF pour 9 élèves).

Ainsi, le séjour en Australie supposerait-il une inscription pour dix jours auprès de la « Sydney English Academy », située à Manly, pour un coût unitaire estimé à 140 000 XPF (coût par élève : 240 667 XPF pour 14 élèves).

Enfin, si l'on fait abstraction du prix du billet d'avion pour Hawaï (coût unitaire évalué à 165 000 XPF, au lieu des 65 000 et 70 000 XPF pour les deux autres destinations), les coûts d'hébergement et de nourriture se chiffrent à quelques 80 000 XPF par élève, auxquels s'ajouteraient des frais de transport estimés pour le séjour à un forfait de 150 000 XPF (coût estimé par élève : autour de 350 733 XPF pour 16 élèves).

De cet état des lieux résulte une nécessité de financement complémentaire estimée à **3 087 119 XPF**, lequel financement supposerait des actions conduites en 2016 par les élèves afin de compléter les quelques 300 000 XPF collectés en 2015.

Au terme d'une longue délibération, les membres élus du CA se prononcent, dans l'attente de la conclusion de véritables dossiers de partenariat et d'appariement avec des établissements scolaires, en faveur :

- d'une validation pour 2016 de la poursuite du projet sur les deux destinations *a priori* les moins coûteuses (Australie et Nouvelle-Zélande) ;
- d'un abandon pour 2016 de la destination Hawaï.

Il est enfin conseillé aux porteurs du projet de réfléchir à la faisabilité de deux voyages organisés sur deux périodes différentes de l'année mais sur la même destination, en l'occurrence la Nouvelle-Zélande, tout en veillant au respect des thématiques initialement retenues (permaculture, histoire, géologie, culture).

Conditions du vote :

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° : 06/2016

IV.2-2 Projet « Amitiés-Amistades » (Osorno - Chili) :

Inscrit au Projet d'établissement 2016-2018 et adopté à l'unanimité lors du conseil d'administration du 15 septembre 2015, ce projet repose sur un appariement institutionnel réunissant dans un même partenariat le lycée Claude GAY d'Osorno (Chili) et le lycée du Grand Nouméa.

Prévu initialement sur un effectif prévisionnel de 20 élèves, ce projet réunit actuellement 30 élèves de Première littéraire, ce qui s'est traduit inévitablement par une augmentation significative de son budget.

De fait, en dépit d'une organisation exemplaire, il s'est avéré très vite que ce projet ne pourrait réunir en 2016 des recettes suffisantes pour garantir un respect du calendrier d'origine, à savoir un échange vers le Chili au mois d'octobre 2016.

En conséquence et après avoir sollicité l'avis des élèves et des parents concernés lors d'une assemblée générale le 21 mars dernier, les porteurs du projet ont proposé de soumettre à l'avis du CA le report du voyage à l'année prochaine, plus précisément à la veille des vacances d'avril 2017.

Certes, les élèves seront inscrits en Terminale à cette époque, mais le contenu pédagogique du projet demeure tout à fait cohérent, tant en Espagnol qu'en Histoire-Géographie, par rapport aux exigences du programme et de l'examen en Terminale littéraire.

Au terme d'une courte délibération, il est ensuite procédé au vote.

Conditions du vote :

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° : 07/2016

IV.2-3 Accueil des partenaires chiliens (« Amitiés-Amistades » - Juillet 2016) :

En complément du projet précédent, l'appariement institutionnel entre les deux lycées se traduira dès cette année par la venue, en Nouvelle-Calédonie, d'une délégation d'élèves et de professeurs au mois de juillet 2016.

Cette opération, non programmée dans le montage financier du projet « Amitiés Amistades », mais particulièrement significative de l'intérêt que portent nos partenaires dans l'échange entre nos deux établissements, génèrera en 2016 un surcoût forfaitaire évalué à 560 000 XPF.

Le Président du CA soumet donc au vote du CA une délibération portant sur la prise en charge, par le lycée du Grand Nouméa et sur des crédits liés au projet d'établissement, du budget afférent.

Le Président informe par ailleurs les membres du CA que les collèges Edmée Varin d'Auteuil (Dumbéa) et Léopold Djiet de Bourail seront tous les deux associés à l'accueil de la délégation chilienne en juillet prochain.

Conditions du vote :

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° : 08/2016

IV.3 Projet de voyage au Vanuatu :

Proposé hors délai lors du dernier conseil d'administration de l'année 2015, le projet lié au Vanuatu est de nouveau soumis à l'appréciation des membres élus du CA. Ce projet de voyage se situe dans le prolongement « naturel » de l'opération conduite en 2015 avec des étudiants du même niveau (première année du BTS SP3S). Par ailleurs, les porteurs du projet bénéficient de l'annulation d'un voyage pourtant adopté en CA le 15 septembre 2015 (Nandi-Fidji), de même que du report des subventions initialement allouées sur ce même projet par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (250 000 XPF).

Après discussion, il est procédé au vote et le projet de voyage 2016 au Vanuatu est adopté à l'unanimité.

Conditions du vote :

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° : 09/2016

IV.4 Tarifs post-Bac 2016 :

Madame Nathalie KEMPF, gestionnaire-agent comptable de l'établissement, présente aux membres du CA, pour délibération et vote, les différents tarifs proposés, au titre des fournitures scolaires :

- aux étudiants des classes préparatoires ECE2 et FCIL (Prépa Santé-Social), pour un montant de 20 000 XPF ;
- aux étudiants de la classe préparatoire ECE3, pour un montant de 8 000 XPF (quatre mois de scolarité en préparation des concours d'avril-mai).

Après discussion, il est procédé au vote et les tarifs post-Bac 2016 sont adoptés à l'unanimité.

Conditions du vote :

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° : 10/2016

IV.5 Décisions budgétaires pour information et vote :

Madame Nathalie KEMPF, gestionnaire-agent comptable de l'établissement, présente aux membres du CA, pour délibération et vote, la décision budgétaire modificative n° 3 portant sur :

- le rajustement de la subvention de fonctionnement 2016, allouée par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour un montant de 4 078 409 XPF ;
- un prélèvement sur le fonds de roulement de 14 000 000 XPF (fonds de roulement au 31/12/2015 : 21 980 927 XPF).

Le total des recettes en 1^{ère} et 2^{ème} section est de 206 093 679 CFP et le total des dépenses est de 220 593 679 CFP.

Après discussion, il est procédé au vote de la DBM n° 3.

Conditions du vote :

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° : 11/2016

Enfin, les DBM n° 14 et 15 de l'exercice 2015 et n° 1 et 2 de l'exercice 2016 sont présentées pour information aux membres élus du CA.

IV.6 Compte financier 2015 :

Madame Nathalie KEMPF, gestionnaire-agent comptable de l'établissement, donne lecture et explications du rapport ci-joint. L'exécution du budget présente un résultat déficitaire de - 5 202 035 XPF.

Il est ensuite procédé au vote concernant l'arrêt du compte financier 2015 :

- Fonctionnement :
 - en recettes : 202 697 608 XPF
 - en dépenses : 207 899 643 XPF
- Opérations en capital :
 - en recettes : 9 664 261 XPF
 - en dépenses : 18 141 348 XPF.

Première section: fonctionnement	Dépenses	Recettes
Service activités pédagogiques	36 923 161	38 631 324
Service vie de l'élève	777 129	777 129
Service administration et logistique	68 704 087	61 348 018
Service restauration hébergement	80 230 985	80 676 856
Service bourses	20 724 281	20 724 281
Service groupement comptable	540 000	540 000
Totaux	207899643	202697608
CAF	3 154 863	
Deuxième section: opération en capital		
Opérations en capital	18 141 348	9 664 261
Totaux	18 141 348	9 664 261
Total exécution budgétaire	226040991	212361869

Après discussion, il est procédé au vote et le compte financier 2015 est adopté à l'unanimité.

Conditions du vote :

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° : 12/2016

Il est enfin procédé au vote pour l'affectation du résultat :

Première section: fonctionnement	Dépenses	Recettes
Totaux	207899643	202697608
Réserves Service Général		
-disponible : 21 556 491		
-stock alimentaire : 424 436		
	21 980 927	

La réserve immobilisée est de 25 738 811

Conditions du vote :

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° : 13/2016

20h25 : départ de Madame Brigitte PARISOT, conseillère principale d'éducation ; le nombre de participants passe à 26.

20h32 : le Président alerte les membres élus du CA sur le fait que le déroulement du conseil d'administration est sur le point d'excéder la durée maximale de trois heures, telle que définie dans l'article 3 du règlement intérieur voté au point 3 de l'ordre du jour du présent CA.

Après discussion, il soumet au vote l'arrêt ou la poursuite du conseil d'administration. Celui-ci se poursuit par 13 voix pour et 11 voix contre.

20h35 : retour de Madame Brigitte PARISOT, conseillère principale d'éducation ; le nombre de participants passe à 27.

IV.7 Répartition du reliquat 2015 et du complément 2016 relatif aux crédits globalisés du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

Cette répartition est présentée aux membres élus du CA par Madame Nathalie KEMPF, gestionnaire et agent comptable du LGN :

Crédits globalisés	Budget initial	Complément	Reliquat 2015	TOTAL
Droit de reprographie	450 000	0	0	450 000
Assurance Cafat Elèves	3 250 000	500 000	520 000	4 670 000
Stages en entreprise	4 000 000	600 000	1 481 468	5 681 468
Fonds social lycéen	800 000	300 000	200 000	1 300 000
Fonds de vie et animation	100 000	0	800 000	900 000
TOTAL	8 600 000	1 400 000	3 001 468	13 001 468

Après discussion, il est procédé au vote de la répartition du reliquat 2015 et du complément 2016, laquelle est adoptée à l'unanimité.

Conditions du vote :

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° : 14/2016

IV.8 Conventions et contrats :

IV.8-1 Habilitation du chef d'établissement pour la signature des contrats :

Madame Nathalie KEMPF, gestionnaire et agent comptable du LGN, présente aux membres élus du CA la délibération portant habilitation du chef d'établissement pour la signature :

- des contrats relatifs au fonctionnement courant de l'établissement, dans la limite des crédits votés au budget 2016 ;
- des contrats et conventions relatifs au domaine pédagogique, culturel et artistique, dans la limite des crédits votés au budget 2016.

Le chef d'établissement rendra compte de ces habilitations à l'occasion de la séance la plus proche du conseil d'administration.

Après discussion, il est procédé au vote de la répartition du reliquat 2015 et du complément 2016, laquelle est adoptée à l'unanimité.

Conditions du vote :

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° : 15/2016

IV.8-2 Proposition d'un contrat de quatre maîtres au pair :

Madame Nathalie KEMPF, gestionnaire et agent comptable du LGN, présente aux membres élus du CA la proposition de contrat visant à recruter quatre maîtres au pair au niveau de l'Internat pour l'année 2016.

Les conditions de ces contrats sont rappelées aux membres du CA :

- durée hebdomadaire de travail : 16 heures ;
- avantages en nature : nourriture et hébergement, de même que les prestations accessoires au logement ;
- indemnité représentative de congé légal, calculée conformément aux dispositions du code du travail.

Les bénéficiaires de ce contrat sont :

- Mlle LEPEU Paule-Emmanuelle
- Mlle NAOUNA Nancy
- M. PELLERIN Yvan
- Mlle SERAPHIN Brenda

Conditions du vote :

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° : 16/2016

IV.8-3 Proposition d'une convention d'occupation des locaux du LGN au bénéfice des associations d'étudiants :

Madame Valérie BAULE, cheffe des travaux du LGN, présente aux membres élus du CA le projet de convention visant à permettre aux membres d'une association d'étudiants d'occuper à titre gracieux une salle de cours ou un local, dans des conditions particulières (document joint en annexe).

Après discussion, il est procédé au vote et le projet de convention d'occupation des locaux est adopté à l'unanimité.

Conditions du vote :

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° : 17/2016

20h58 : départ de Madame Liliane WANE-TREMOLIERES, représentante élue des personnels d'enseignement ; le nombre de participants passe à 26.

21h00 : départ de Madame Valérie BAULE, cheffe des travaux ; le nombre de participants passe à 25.

IV.9 Bilan moral et financier de l'AS et du FSE :

En l'absence de document susceptible d'être communiqué aux membres élus du CA, le Président propose et obtient l'accord de reporter ce point de l'ordre du jour à la prochaine séance du conseil d'administration.

IV.10 Bilan moral et financier des associations post-Bac :

En l'absence de document susceptible d'être communiqué aux membres élus du CA, le Président propose et obtient l'accord de reporter ce point de l'ordre du jour à la prochaine séance du conseil d'administration.

21h08 : départ de Madame Marie-Anne VAMA, représentante élue des personnels ATOSS ; le nombre de participants passe à 24.

V. Questions diverses :

Le Président du CA annonce que pas moins de 16 questions diverses lui ont été adressées par les représentants élus du conseil d'administration pour cette première séance de l'année.

V.1 Questions des parents d'élèves :

Concernant tout d'abord l'absence de sonnerie, le Président du CA rappelle qu'elle résulte à la fois d'une défaillance technique survenue en tout début d'année 2015 et qu'il n'a pas été possible de réparer. Pour autant, vu la nature de ladite sonnerie, ça n'a gêné personne de ne plus la « subir » au quotidien et les élèves comme les enseignants s'y sont faits progressivement.

Ce faisant, il est prévu toutefois d'y remédier à plus ou moins court terme : des devis ont été demandés auprès de différents fournisseurs et le Vice-Rectorat a lui aussi proposé au lycée une solution alternative.

Sur la question des priorités à la cantine, le Président du CA précise qu'il n'existe pas au LGN de priorités dans le passage des élèves et étudiants à la cantine le midi. Cette information est confirmée par Madame Brigitte PARISOT, conseillère principale d'éducation, et étayée par Monsieur François GUIOCHET, Proviseur adjoint, lequel précise que les emplois du temps 2016 ont été conçus de manière à éviter l'affluence d'élèves sur la pause méridienne. Quand cela arrive, c'est que ces élèves n'ont pas respecté leur temps de passage et s'introduisent de façon parasite dans le flux des demi-pensionnaires.

Pour ce qui de la vente des tee-shirts EPS, le Président du CA rappelle qu'elle est assurée par les membres du FSE depuis le début de l'année scolaire dans les locaux de la cafétéria des élèves, située au rez-de-chaussée du Bâtiment B. Si des créneaux ont été définis et communiqués aux professeurs principaux sur les deux premières semaines de l'année scolaire, la vente des tee-shirts se poursuit actuellement dans le cadre et aux horaires de la cafétéria.

La question portant sur la clôture a également été posée par les personnels d'éducation et de surveillance. Cette dernière, qui devait être réalisée dans le courant des vacances 2015-2016, a été retardée pour des questions de procédure (au final, l'appel d'offres n'a été lancé par le Vice-Rectorat que fin février-début mars).

Aux dernières informations, les travaux devraient démarrer courant septembre ou octobre de cette année.

V.2 Questions des personnels IATOSS :

L'aménagement du parking des personnels a toujours suscité beaucoup de réserves de la part de la Division de la logistique et des lycées au Vice-Rectorat. Pour autant, compte-tenu des travaux liés à l'implantation prochaine de la nouvelle clôture, d'une part ; au projet de parking prévu sur l'avenue Paul-Emile Victor (70 places), lequel occupera une partie de l'espace foncier du LGN, d'autre part, il semble important d'attendre que ces opérations soient finalisées afin d'examiner l'état de la demande en places de stationnement aux abords immédiats du lycée.

Madame Amanda BLANQUET, représentante de la Mairie de Dumbéa, rappelle qu'elle s'est déjà proposée pour présenter aux membres élus du CA le projet du « cœur de ville » de Koutio. Le Président du CA s'engage à lui proposer une date dans ses meilleurs délais.

Concernant l'aménagement de structures d'accueil (auvent, dalle en ciment) pour les internes, côté bagagerie, des devis ont d'ores et déjà été demandés par l'établissement pour la réalisation d'un trottoir. Pour le reste, le Président du CA rappelle que toute forme d'aménagement (auvent, fresque...) effectué sur un bâtiment public nécessite l'accord préalable de l'architecte, dont le droit de propriété intellectuelle et artistique doit être respecté.

Des démarches ont été engagées dans ce sens pour d'autres projets (étudiants de BTS ESF, fresque Vie scolaire...). Dès que le lycée aura connaissance de la réponse de l'architecte ou de ses ayants-droits, des démarches seront entreprises pour examiner les demandes d'aménagement formulées.

Enfin, pour ce qui est des toilettes de l'administration, une expertise a été commandée pour examiner le bon ou mauvais fonctionnement de la ventilation, actuellement défectueuse, qui se trouve dans chacun des deux cabinets de toilette.

V.3 Questions des élus SNES NC :

La ventilation des HSE, attribuées en 2015 au titre du projet d'établissement sera communiquée aux membres élus du CA par le Président avant la fin de la semaine. Il est par ailleurs joint au procès-verbal du présent CA.

Concernant la ventilation des IMP, attribuées au LGN pour l'année scolaire 2016, le Président du CA rappelle que leur répartition a fait l'objet d'un vote, le 18 novembre dernier, et qu'elle a été adoptée par 10 voix pour et 8 abstentions. Rien n'a évolué depuis, en dehors du rajout – à la demande du chef d'établissement – de deux IMP supplémentaires attribuées pour la coordination de la FCIL.

La question du parc informatique est en cours de résolution. Alors que le projet de l'établissement était d'obtenir de la tutelle la validation du principe d'un renouvellement du parc dans le cadre d'un contrat de location (leasing), au lieu de poursuivre la stratégie précédente sur des crédits d'équipement, la lenteur des réponses attendues a conduit récemment le chef d'établissement à décider d'utiliser l'enveloppe de 9 000 000 XPF pour renouveler une grande partie des équipements informatiques actuels (salles spécialisées, notamment en sciences physiques, SVT et ISN...) ; des devis ont été demandés et ils seront traités dans les meilleurs délais.

Enfin, pour ce qui est de l'ajout d'un tableau blanc en salle des professeurs, le Président du CA indique qu'il n'y voit pas d'objection particulière, bien au contraire ; il invite les membres élus des personnels d'enseignement à se rapprocher de la gestionnaire pour en définir les modalités pratiques.

V.4 Questions des personnels d'éducation et de surveillance :

Concernant la « future » loge, qui serait destinée à héberger un personnel d'accueil à l'entrée de l'établissement, le Président du CA rappelle que ce problème a été très rapidement soulevé par le chef d'établissement lors de sa prise de fonctions en juillet 2014, de même que dans la rédaction de son diagnostic.

Il ressort que, si l'aménagement de la loge ne poserait pas de problème particulier (l'emplacement a d'ores et déjà été identifié), l'affectation à demeure d'un personnel « désigné » ne peut guère être envisagé à l'heure actuelle, dans un lycée qui fonctionne à moyens constants depuis plusieurs années, en dépit de l'augmentation du nombre de salles (aménagement du rez-de-chaussée du Bâtiment D, installation des algecos du Bâtiment H...) et, plus récemment, du nombre d'élèves et d'étudiants (plus de 1 900 inscrits en 2016, contre 1 776 en 2015).

L'impression et la vente de tee-shirts à destination des agents ou des personnels ne peuvent guère être envisagées à l'heure actuelle (ce n'est pas dans la mission première d'un EPENC). Un représentant élu des élèves et étudiants fait toutefois remarquer que beaucoup d'entre eux ne savent pas qui sont les surveillants..., d'où l'idée de leur faire porter un vêtement ou un signe distinctif, du type brassard ou chasuble. Cette question pourra être débattue ultérieurement.

Enfin, concernant l'aménagement d'un espace temps, destiné à permettre de valoriser le « vivre ensemble » dans notre établissement, le Président du CA rappelle que de nombreuses activités ont d'ores et déjà été prévues dans le projet d'établissement 2016-2018 et qu'il revient aux adjoints d'éducation, dans leurs missions liées à l'animation au sein de la Vie scolaire, de s'appropriier ledit projet et, surtout, de le faire vivre.

La séance du conseil d'administration est levée à 21H55.